

COURIER DU CORPS LEGISLATIF ET DE LA GUERRE.

TRIDI 3 nivôse, an 6^e de la république française (Samedi 23 Décembre 1797 v. st.)

Dénonciation faite par Mangenet d'un placard qui invite le général Buonaparte à ne pas se trouver au banquet civique donné par les députés du corps législatif — Présentation faite par le ministre des finances des commerçans et négocians de Paris. — Acceptation de la nouvelle constitution présentée par le gouvernement génois.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen SIEYES.

Séance du 2 nivôse.

Le conseil renvoie à la commission existante des observations sur l'impôt sur le tabac, que lui adressent plusieurs habitans du Bas-Rhin.

Le citoyen Jardin, rédacteur de la Gazette Française, l'un des journaux frappés par la loi du 19 fructidor, demande qu'il soit sursis à sa déportation. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

Coupé (des Côtes-du-Nord) demande, par motion d'ordre, qu'il soit enjoint aux commissaires-inspecteurs de faire fermer la bibliothèque du corps législatif et la salle de lecture à midi précis; il se fonde sur ce que les journaux n'arrivent qu'à cette heure, les députés n'arrivent à la séance qu'à deux heures. — Adopté.

Le conseil ordonne ensuite l'impression et l'ajournement d'un projet que lui présente Ludot, sur les prises maritimes.

Mangenet dénonce un placard affiché sur les murs de Paris, dans lequel, au sujet du banquet civique donné par le corps législatif au général Buonaparte, on invite ce général à ne point s'y trouver, dans la crainte qu'il ne soit empoisonné par les représentans de Louis XVIII. Et ces représentans sont nommés, dit Mangenet; ce sont nos collègues Vernier, Champion et Lefebvre, tous députés du Jura.

Il existe, continue l'orateur, un projet d'avilir la représentation nationale, afin de nous livrer tous à l'infamie. Je demande, 1^o. le rapport de l'arrêté qui renvoie au directoire la dénonciation faite contre le citoyen Lafond, les autorités constituées, et je dirai même presque contre tous les habitans du Jura; 2^o. qu'une commission soit chargée de vous proposer des mesures contre les auteurs de dénonciations qui ne seroient point appuyées de pièces justificatives; 3^o. qu'il soit fait un message au directoire pour qu'il fasse rechercher les auteurs du placard que j'ai dénoncé.

Savary s'oppose au rapport de l'arrêté. Si la dénonciation est fautive et calomnieuse, dit-il, le directoire n'y aura aucun égard.

Mangenet: D'après la constitution, un représentant

du peuple n'est justiciable que du corps législatif. D'a près cela, j'insiste pour le rapport de l'arrêté.

Le conseil rapporte l'arrêté et renvoie la dénonciation de Mangenet au directoire.

Bailleul, par motion d'ordre, expose que le paiement des pensions accordées aux veuves et enfans de représentans du peuple se fait de manière qu'ils ne reçoivent rien ou presque rien: il demande qu'il soit fait un rapport à ce sujet. — Adopté.

Bailleul continue, il dit qu'en nommant trois candidats pour la place de commissaire vacante à la trésorerie, le conseil n'a pas sans doute rien entendu préjuger sur le message que le directoire exécutif lui adressa quelques jours après le 18 fructidor. Il y disoit qu'une des choses qui entravoit le plus le service, étoit la conduite des commissaires de la trésorerie, et surtout de l'un d'eux nommé dans le message.

Bailleul propose, en conséquence, que la commission chargée d'examiner ce message fasse son rapport dans le plus court délai.

Cette proposition est appuyée; on demande l'adjonction de Bailleul à la commission.

On demande, de plus, que la même commission fasse un nouveau rapport sur la conduite des commissaires de la trésorerie dans l'affaire Dijon.

Après quelques débats, le conseil se borne à ordonner le rapport général sur les commissaires de la trésorerie.

Le reste de la séance a été consacré à la discussion du projet de Bergier, sur les rentes viagères.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen ROSSÉE.

Séance du 2 nivôse.

Le conseil procède au scrutin pour la nomination d'un commissaire de la trésorerie en remplacement du citoyen Savalette: sur 145 votans, Delaunay (d'Angers) a obtenu 32 suffrages, et les citoyens Expert et Obelin, chacun 56 et un billet blanc. Personne n'avoit la majorité absolue.

Le président annonce qu'on va procéder à un nouveau scrutin, et que celui des candidats qui obtiendra la pluralité des suffrages, sera élu.

Detorey déclare qu'une loi rendue en prairial der-

mer, a appliqué aux élections faites par le corps législatif, la loi de fructidor au 3, qui veut que ce ne soit qu'après deux tours de scrutin qui n'ont pas donné la majorité absolue, qu'on se contente de la pluralité des suffrages, il demande que cette loi de prairial soit lue.

On en donne lecture; elle est du 4 prairial; elle rapporte les dispositions du titre 4 de la loi du 25 fructidor au 3, et ordonne que les élections attribuées au corps législatif, seront faites dans les formes prescrites par les articles 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du titre 3 de la même loi.

On lit ces articles; et après quelques difficultés que Rignier a levées, en expliquant le sens de ces dispositions, on procède à un nouveau tour de scrutin par billets d'admission et de réduction. Celui qui, sans avoir la majorité absolue, réunit le plus de voix en sa faveur, sans avoir contre lui la majorité absolue des voix de rejet, sera élu.

Le scrutin de réduction n'a point donné de majorité contre aucun des candidats. Voici le résultat de celui d'admission: Delaunay (d'Angers) a eu 13 voix, Esprit 62 et Obelin 66; en conséquence, Obelin est élu.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 2 nivôse.

Le directoire exécutif voulant réunir tous les moyens qu'il destine à une expédition générale contre l'Angleterre, vient de prendre un arrêté portant que les compagnies ou les citoyens qui avoient obtenu, pour les armer en course, des fregates ou des corvettes appartenant à la république, seront tenus de les présenter sous le plus court délai, dans l'état où elles sont en ce moment, et de les mettre à sa disposition dans les différens ports qu'il indiquera.

Les armateurs seront remboursés des dépenses qu'ils auront faites pour équiper ces bâtimens.

— Le second tirage de la loterie nationale de France a eu lieu hier, premier nivôse. Les numéros sortis sont: 2, 44, 17, 67, 15.

— Le citoyen Ochs, député de Bâle à Paris, et le citoyen Serbelloni, ci-devant directeur de la république cisalpine ont été invités à la fête donnée par les membres du corps législatif. Il y avoit 616 convives.

— Une lettre de Huningue, en date du 26 frimaire, annonce que la ville rassemblée est entrée dans le Val de Motiers et dans l'Erguel; que le lendemain il y aura deux compagnies de grenadiers à Perl, à 3 lieues de Soleure, et que nos postes avancées n'ont jusqu'à l'Aar, à 4 lieues de Berne. Nous occupons ainsi les restes du ci-devant évêché de Bâle, qui n'avoit été que provisoirement compris dans la ligne de neutralité.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Extrait du procès-verbal de la séance du 1^{er} nivôse.

Le ministre de l'intérieur annonce au directoire qu'une députation du commerce de Paris sollicite l'honneur d'être admise à son audience.

La députation est composée des citoyens Lecoutoux, Fulchiron l'aîné, Fulchiron le jeune, Jubé,

Enfantin, Saillard, Récamier, Hupais, Marnet, Doyen, Decrétot, Charlemagne, Desprez et Barillon.

Elle est présentée par le ministre des finances, qui annonce l'objet de la démarche des commerçans et négocians de la commune de Paris.

Fulchiron, l'aîné, porte la parole:

« Citoyens directeurs, dit-il; au moment où la nation française s'apprete à saisir corps à corps son éternelle et implacable ennemie; au moment où nos cohortes invincibles s'appretent à franchir la barrière presque insurmontable que la nature semble avoir mise entre nous et les orgueilleux tyrans des mers, tout ce qui porte un cœur vraiment français et républicain se sent saisi de cet enthousiasme profond et irrésistible qui est l'ordinaire avant-coureur des événemens importants et des grands succès.

« Les négocians de la France entière et ceux de cette grande commune ne sauroient se dissimuler que c'est leur cause sur-tout que les vainqueurs de l'Italie et du Rhin vont soutenir et venger avec tant d'éclat; que c'est le commerce sur-tout que les insolens dominateurs avoient humilié et vouloient anéantir.

« Oui, dans la délire de son ambition, le gouvernement anglais avoit rêvé la ruine totale du commerce français; l'anéantissement du commerce de toutes les puissances du continent; les négocians de l'Europe entière doivent se réunir et s'armer contre ce gouvernement perfide.

« Les négocians français n'ont pas besoin d'un motif particulier et personnel, pour partager le sentiment sacré qui anime en ce moment toutes les ames républicaines.

« Eh quoi! nous avons vu l'étendard tricolor flotter des rives du Texel jusqu'aux isles de la mer Egée; nous ne verrons sur la surface du continent que des républicains amis ou des souverains qui s'honorent de notre alliance; et l'Océan, ce pere commun des richesses de l'univers; l'Océan qui doit porter notre gloire, nos arts, notre industrie dans toutes les parties du monde, l'Océan nous seroit interdit! il gémoit asservi sous une poignée d'orgueilleux insulaires!

« Fiers et intrépides vainqueurs de Lody, de Rivoly, du Tagliamento, de Fleurus, de Kehl et de Neuwid, vous dont tous les pas sont marqués par des triomphes et par l'affranchissement des pays que vous avez conquis, vous avez frémi de cette horrible idée! Nous vous voyons vous presser en foule sur les rives de cet Océan, offrir à la patrie vos belles destinées, accourir des bords du Rhin, des sommets des Alpes, pour rendre à la nation française sa puissance maritime, et au commerce national son ancienne splendeur.

« Nous lisons sur vos fronts l'impatience d'une noble vengeance; vous vous demandez, avec tous les républicains, pour quoi la nation française ne seroit-elle pas respectée sur les mers comme elle l'est sur le continent? Prétendroit on flétrir nos lauriers au sein même de nos triomphes!

« Ah! c'est en vain que l'anglais, après avoir senti dans nos contrées les crimes et les maux de toute espèce, avec l'or dont il dépouilloit les nations asservies ou trompées, se cache dans ses nombreux vaisseaux. C'est en vain qu'il se flatte d'échapper à sa juste punition; nous

reporterons au milieu de son isle les fléaux dont il inonda nos provinces désolées ; mais plus généreux et plus braves que lui, nous saurons modérer, nous saurons vaincre le ressentiment le plus légitime, du moment où il voudra reconnoître et expier ses longues et funestes erreurs.

» Les négocians de cette grande commune, le commerce de la république entière resteront-ils paisibles spectateurs d'un si noble mouvement ? Non, citoyens directeurs, tous les négocians, tous ceux qui donnent le mouvement et la vie à l'industrie nationale, vous demandent de leur ouvrir la carrière civique dans laquelle ils doivent concourir au succès de la grande et généreuse entreprise que vous méditez.

» Le commerce français pourroit-il hésiter à s'intéresser au grand armement national qui se prépare ? Les chances heureuses qu'il présente, ne sont-elles pas à son profit, et ne doivent-elles pas lui rendre son ancien domaine enrichi de nouvelles conquêtes, et de toute la prospérité qui appartient au commerce d'une grande nation ? Les négocians français pourroient-ils balancer entre la privation momentanée d'une jouissance stérile, et un sésel avenir ?

» Voici le moment favorable à l'affranchissement des mers, pour nous et pour notre postérité, et ce moment, ce sont nos victoires qui l'ont créé. Le commerce français ne souffrira pas qu'il s'écoule en vain. L'Europe pacifiée n'auroit qu'une existence précaire, le continent resteroit humilié en présence de ces orgueilleux insulaires, si les efforts les plus puissans ne concouroient, citoyens directeurs, à l'exécution de ce projet.

» Les vœux ardents de tous les Français ; le courage indéfectible de nos guerriers sont autant de gages du succès ; mais il en est un sur lequel nous fondons, ainsi que vous, citoyens directeurs, une espérance qui ne sera pas trompée ; c'est la valeur sublime et presque fabuleuse de ce jeune héros qui, en deux années de triomphes non interrompus, a rempli l'univers entier du bruit de sa renommée ; dont les vieillards admirent la prudence ; dont les philosophes admirent la sagesse et le génie ; dont le nom enfin est désormais inséparable de la victoire ; et rappelle l'idée de toutes les vertus qui peuvent embellir la gloire elle-même.

» Citoyens directeurs, le commerce de Paris, dont nous croyons pouvoir être les organes, s'empresse de vous prier de faire passer au corps législatif un message, pour l'inviter à ouvrir un emprunt qui vous donne des moyens aussi prompts qu'assurés d'effectuer une descente en Angleterre, d'y porter nos héros, celui qui les guide et leur gloire.

» Cet emprunt pourroit être hypothéqué sur un impôt indirect ; l'opinion publique se prononce aujourd'hui pour ce genre de perception. La durée de cet impôt devroit être bornée à l'époque de son remboursement, qui seroit combinée à cet effet. Il seroit à désirer que l'emprunt le fût aussi de manière à manifester, avec un nouvel éclat, la volonté de consolider la dette réservée, et d'affermir, de créer même le crédit public, qui doit s'attacher aux engagements de la république française ».

L'assemblée applaudit avec enthousiasme à l'exemple

généreux du dévouement civique du commerce de Paris.

Barras, président du directoire, répond :

« Citoyens, le directoire exécutif, toujours chargé jour des vertus du peuple français, n'est pas étonné du dévouement patriotique qui vous inspire les propositions vraiment républicaines que vous faites à la patrie, et il applaudit avec émotion à l'élan de la liberté qui vous conduit dans son sein. L'insolent orgueil du gouvernement anglais qui se berçoit de cette chimère, qu'il n'existoit plus d'esprit national en France, doit prendre ce jour pour date de son humiliation, prochaine ; votre démarche lui prédit ce que la valeur des armées républicaines exécutera, et l'Europe attentive à ce grand événement, ne peut manquer d'être frappée du contraste que présentent en ce moment les deux nations : l'une succombe sous l'oppression fiscale d'un gouvernement tyrannique ; l'autre, au bout de huit ans d'une révolution et d'une guerre à jamais mémorable, vient offrir spontanément à la patrie ses richesses, tributs de son industrie, et dévoile ainsi la profondeur de ses ressources. Si les armées françaises ont prouvé que la république est invincible, le commerce prouve aujourd'hui que les moyens de la France sont inépuisables, et dans cette lutte généreuse, guerriers et citoyens, tous ont acquis des droits incontestables à la reconnaissance nationale.

» Qu'il étoit digne de vous, citoyens, d'imposer silence, par ce grand acte de civisme, aux hommes de mauvaise foi qui taxoient le commerce d'indifférence, comme si la guerre, juste et légitime, que la France soutient, n'avoit pas pour principal objet la conservation et l'extension du commerce. Cefivole reproche est encore un des crimes de l'Angleterre, et un des moyens de son exclusive ambition ; mais les perfides desseins de ces despotes des eaux sont pénétrés ; ils consentiroient peut-être à reconnoître la souveraineté du peuple français, si le peuple français pouvoit consentir à leur laisser exercer leur tyrannie sur les mers. L'établissement de la république est le sujet continuel de leurs délirantes déclamations ; mais, dans leur rage impuissante, ils frémissent de l'ouverture de l'Escaut et de la libre navigation du Rhin ; ils s'indignent de voir tous les ports de la Méditerranée ouverts à nos vaisseaux et à nos flottes.

» Citoyens, n'en doutez pas, tous les républicains vont s'empresser de seconder vos patriotiques efforts. Tous les cœurs jaloux de la gloire nationale s'entendent de tous les points de la France ; toutes les communes dont la guerre a suspendu le commerce et fermé les manufactures, s'empresseront de vous imiter : comme vous, elles sont animées de l'amour de la patrie ; comme vous, elles ont de longues et cruelles injures à venger, et dans l'enthousiasme que vous leur inspirez, elles brûlent de pouvoir dire avec vous : et nous aussi nous avons frappé notre implacable ennemie.

» Ainsi nous marchons à grands pas vers la perfection des mœurs républicaines, puisque déjà se reproduisent parmi nous ces grands exemples de dévouement dont se glorifierent les plus beaux jours des républiques antiques. Mais que dis-je ? nous les surpassons en magna-

nimité. Des dangers imminens leur prescrivoient ces élans de patriotisme; et dans la république française, le noble desir d'affranchir l'Europe d'une honteuse domination, a suffi pour embrâser vos cœurs.

» Le directoire exécutif s'empressera, citoyens, de transmettre votre adresse au corps législatif: prévenus déjà par la renommée, les fideles représentans du peuple brûlent de la noble impatience de l'accueillir avec les justes applaudissemens qu'elle mérite; comme les membres du directoire, ils sont convaincus que la splendeur de la république dépend de la splendeur du commerce; comptez donc sur l'invariable protection des législateurs et du directoire, comme sur l'admiration et la reconnaissance de tous les français ».

Ce discours achevé d'électriser les ames. Les cris de *vive la république, vive la liberté des mers*, retentissent dans toutes les parties de la salle. La musique militaire exécute l'air *ça ira*. Tous les citoyens y répondent avec les signes les plus expressifs de la joie de voir enfin la vengeance nationale satisfaite.

Le président du directoire donne à l'orateur de la députation l'accolade fraternelle, au milieu des applaudissemens universels.

Le directoire passe dans la salle des ministres; il y fait introduire la députation et confere quelque tems avec elle.

Le directoire rentre ensuite dans la salle de ses séances. La délibération s'ouvre à l'instant sur l'objet de l'adresse du commerce de Paris. Ou rédige un message pour la transmettre au conseil des cinq cents. (Voyez la séance d'hier).

NOUVELLES ETRANGERES.

De Gènes, le 3 décembre.

La constitution réformée, d'après les conseils de Buonaparte, fut présentée à l'acceptation du peuple. Il se rassembla dans les églises paroissiales; et l'on commença à neuf heures du matin la lecture de l'acte constitutionnel. Le mode prescrit pour voter étoit de rester avec le corps de l'assemblée si on approuvoit, ou de s'en séparer pour aller à gauche si on rejettoit. La constitution a été acceptée à l'unanimité, à l'exception d'une seule voix, dans une seule assemblée. Non seulement la plus grande tranquillité a régné dans la ville, mais on y a vu aussi les marques d'une satisfaction générale. La ville de Gène a accepté avec plaisir une constitution faite par elle et pour elle.

Les Rivières, quoique la constitution ne paroisse pas aussi favorable à leurs intérêts, l'accepteront aussi avec unanimité.

Le décret de comparution à la barre, rendu contre la centralité de la Spezzia, a été rapporté. Il a été prouvé que la proposition de réusir des membres de plusieurs centralités a été faite par celle de Sarzane. Les habitans de la Spezzia ont un tort que les Gênois

ont beaucoup de peine à lui pardonner; celui d'avoir le plus beau port de la Méditerranée.

P R U S S E.

De Berlin, le 2 décembre.

Le prince Henri est arrivé ici de son charmant séjour de la petite ville de Rheinsberg. Il paroît vouloir passer encore quelque tems près de notre jeune monarque, auprès duquel on croit qu'il aura de l'influence. Les nombreux partisans du système du grand Frédéric en conçoivent les espérances les plus heureuses.

Le roi se conforme en tout aux principes de son oncle: tous les matins les ministres des divers départemens paroissent devant lui, avec les rapports qui concernent leur partie.

Les spectacles recommenceront incessamment, ainsi que les plaisirs du carnaval, grace au dernier règlement sur les deuils. Sans cela, nous aurions été couverts de noir pour six mois et plus. Mais Frédéric-Guillaume avoit pris soin lui-même de ne pas trop prolonger l'apparence de nos regrets,

A L L E M A G N E.

Rastadt, le 11 décembre.

Le prince d'Anhalt Bernbourg s'est rendu ici en personne, pour assister au congrès en sa qualité de prince de l'Empire, et y stipuler, en ce qui le concerne, les intérêts de la patrie commune.

A l'exception de Buonaparte, tous les plénipotentiaires sont réunis. La vérification de leurs pouvoirs est achevée. Rien n'arrêtera plus l'ouverture des conférences, dès que Buonaparte sera arrivé. On présume que ce congrès ne sera pas aussi long qu'on pourroit le croire, parce qu'on a à-peu-près la certitude que les principales difficultés ont été résolues à Campo-Formio. Ce qui pourroit contribuer aussi à accélérer les affaires, c'est le mal-aise et l'ennui qu'on trouve dans notre petite ville, et en outre l'excessive cherté des vivres.

Bourse du 2 nivôse.

Amsterdam b.	57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{1}{2}$	Quadruple.	81 l.
Hambourg.	195, 193 $\frac{1}{4}$	Ducat d'Hol.	11 l. 12 s.
Madrid.	13 l. 12-17 s. 5 d.	Guinée	26 l.
Cadix.	13 l.	Souverain.	34 l. 15 s.
Gènes.	94 $\frac{1}{2}$, 92 $\frac{3}{4}$	Café.	2 l. 11 s.
Livourne.	103, 102	Sucre d'Orl.	2 l. 2 s.
Bâle	$\frac{1}{2}$ p.	Sucre d'Hamb.	2 l. 5 s.
Lausanne.	1 $\frac{1}{2}$ perte.	Savon de Mars.	17 s.
Londres.	27 l. 5 s.	Chandelle.	13 s.
Lyon.	au pair. 15 jours.	Huile d'olive.	1 l. 5 s.
Marseille.	idem. 15 jours.	Espirit $\frac{3}{4}$	577 l.
Bordeaux.	idem. 15 jours.	Eau-de-vie 22 deg.	450 l.
Montpellier.	$\frac{1}{2}$ idem.	Sel.	4 l. 5 s.
Or fin.	105 l.	Ins. 7 l. 12 s. 6 d. 15s. 10s.	
Lingot d'arg.	50 l. 10 s.	Bon $\frac{1}{4}$	4 l. 3 l. 19 s.
Piastre.	5 l. 6 s. 6.	Bon $\frac{1}{2}$	30 l. 32 l. p.

EMERY.

Le prix de l'abonnement est de 12 liv. pour trois mois, 24 liv. pour 6, et 44 liv pour un an.

De l'Imprimerie de Courcier, rue Poupée, n°. 5.